

CONTRE LES FRANCHISES MÉDICALES POUR L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS MOBILISONS NOUS LE 29 SEPTEMBRE !

Plus ça va, plus on fait payer les malades

D'abord présentées pour combler le déficit de la Sécu, aujourd'hui, proposées pour financer le plan Alzheimer, les franchises se rajouteraient à ce que les assurés sociaux doivent déjà payer. De lois en décrets, sous des prétextes variables - responsabilisation, trou de la sécu... - les assurés sociaux doivent payer toujours plus pour se soigner. 1967 déjà : le ticket modérateur - partie non remboursée par la sécurité sociale - devait diminuer la surconsommation médicale. Depuis, du forfait hospitalier au forfait par consultation en passant par les dépassements, ce qui reste à payer pour se soigner est de 240 euros en moyenne par personne et par an. Et pour 900 000 personnes cela atteint même 1 000 euros ! Pour beaucoup, c'est impossible. De plus, les franchises pourraient remettre en cause la prise en charge à 100 % dont bénéficient les personnes atteintes de pathologies graves.

Avec les franchises, les malades paient pour les malades

Les gens qui n'ont pas les moyens renonceront à certains soins comme c'est déjà le cas pour les lunettes et pour les dents. Nous refusons l'instauration de telles franchises, socialement injustes, économiquement inefficaces et dangereuses pour la santé publique. Pour ceux qui ont une mutuelle, le ticket modérateur et le forfait hospitalier peuvent, dans certaines limites, être pris en charge. Mais les franchises ne le seront pas. La franchise au début c'est 50 euros, mais après... On voit ce qui se passe : le forfait de 1 € par consultation qui - promis juré - ne devait augmenter et était plafonné à 1 € par jour quel que soit le nombre d'actes peut aller

depuis le 1er août jusqu'à 4 € par jour.

Les dépassements d'honoraires, ces franchises occultes, devaient rester « raisonnables », mais aujourd'hui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros pour une opération. Peu à peu les dépenses non remboursées augmentent.

Les franchises, c'est la fin de la solidarité et la remise en cause des principes fondateurs de la Sécu

Parce que - riche ou pauvre, jeune ou vieux... - nous devons tous être égaux dans l'accès aux soins, la France a créé la Sécurité sociale en 1945. Le principe en est simple : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. A l'opposé de ce système solidaire, celui des assurances. Selon le niveau - et donc le prix - du contrat la couverture varie. Ainsi, se développe une médecine à plusieurs vitesses.

Le financement solidaire, condition indispensable pour améliorer notre système de santé

Il faut d'abord améliorer la prévention des maladies. Transformer les conditions de vie, de travail, d'environnement, d'alimentation... autant de pistes pour réduire la venue des maladies, comme le cancer, le diabète, et peut-être même l'Alzheimer. Notre pays n'a jamais été aussi riche. Il faut donc exiger un débat sur la part des richesses dévolue à la santé. C'est un choix de société. Alors, il faut choisir. Soit, comme l'a fait Nicolas Sarkozy, multiplier les cadeaux fiscaux (13 milliards d'euros) aux plus favorisés et les exonérations de cotisations pour les employeurs soit partager les richesses pour maintenir une Sécu fondée sur la solidarité. Là est le cœur du débat.

PAS DE LOI SUR LES FRANCHISES - SUPPRESSION DE TOUTES LES FRANCHISES

RASSEMBLEMENT

LE SAMEDI 29 SEPTEMBRE À 14H30

PLACE BOUCHARD À CAEN

NOUS SOMMES TOUS PROPRIETAIRES DE LA SECU.

ALORS, PENSONS SON AVENIR ENSEMBLE !

Anpag, ATTAC, CGT santé action sociale 14, CGT CHS de Caen, Collectif unitaire pour une alternative à gauche, FSU, LCR, LO, Sud protection sociale, Sud santé sociaux, UNSA, Union Syndicale Solidaires, ...

EN TOUTE FRANCHISE :

***MIEUX VAUT ÊTRE RICHE ET EN BONNE SANTÉ...
QUE PAUVRE ET MALADE !***

A en croire notre gouvernement, l'augmentation des dépenses de santé serait d'abord et avant tout la faute des patients, c'est à dire nous tous. La mise en place d'une franchise médicale aurait pour but de nous « responsabiliser », c'est à dire pénaliser financièrement les malades pour « *qu'ils consomment moins* ».

Pour nous, la mise en place des franchises constituerait un nouveau recul du niveau des remboursements de la Sécurité Sociale et un risque réel de remise en cause de ses principes actuels de solidarité.

Nicolas Sarkozy a annoncé la création de franchises médicales au prétexte de financer les plans «cancer» et «Alzheimer».

C'est quoi la franchise médicale ?

Nicolas Sarkozy a dévoilé cet été le contenu de ce qu'il appelle «franchise de soins» : **une franchise que les assurés devront payer de leur poche.**

- 50 centimes d'euros par boîte de médicaments;
- 50 centimes d'euros par acte paramédical
- 2 euros par recours au transport sanitaire;

le tout dans une limite annuelle provisoirement fixée à 50 euros... mais demain ?

Combien ça coûte ? exemple 2

- Pour un acte chirurgical, avec hospitalisation de 3 jours : 18 euros à votre charge pour un acte dépassant 96 euros.
- Bilan sanguin : 0,50 euros à votre charge.
- 3 boîtes de médicaments prescrits: 3 fois 0,50 euros soit 1,50 euros.
- forfait hospitalier : 3 jours à 16 euros = 48 euros.

Au total, c'est 68 euros à votre charge !

Combien ça coûte ? exemple 1

- Pour un consultation chez un généraliste : 1 euro à votre charge.
- Celui-ci vous prescrit un bilan sanguin : 0,50 euros à votre charge.
- 3 boîtes de médicaments : 3 fois 0,50 euros soit 1,50 euros.

Au total, c'est 3 euros à votre charge (hors dépassement d'honoraires !).

Une nouvelle régression de la protection sociale !

Cette mesure qui prendra effet dès le 1er janvier 2008 ne vient pas se substituer, mais s'ajoute aux mesures Douste-Blasy mises en place depuis 2004 et déjà à la charge des assurés sociaux :

- **Forfait d'un euro sur chaque consultation ou acte médical.**
- **augmentation du forfait hospitalier (16 euros par jour)**
- **18 euros de franchise sur les actes médicaux supérieurs à 98 euros**
- **mise en place du parcours de soins à respecter sous peine de sanctions financières pour l'assuré...**

POUR DIRE NON À UNE MESURE SOCIALEMENT INJUSTE ET INEFFICACE:

RASSEMBLEMENT

**LE SAMEDI 29 SEPTEMBRE À 14H30
PLACE BOUCHARD À CAEN**